

RÉVOLUTION DES LYCÉES PROS - ENJEUX

FICHE ARGUMENTATION : STAGE ET HIS FSU SECOND DEGRÉ

Automne 2022

DIAPO 3

Les deux premières diapos peuvent ne pas être utilisées si manque de temps.

*Cependant, pour mettre en perspective les décisions actuelles sur la double tutelle il peut être intéressant de **rappeler en introduction que deux visions de la formation professionnelle se sont toujours opposées** :*

- *Celle portée par le patronat et le ministère du commerce et de l'industrie (aujourd'hui ministère du travail) : la formation professionnelle des jeunes doit être en prise directe avec la réalité économique donc répondre aux besoins immédiats des entreprises - besoins différents selon les périodes ; cela peut être un besoin de main d'œuvre qualifiée ou, comme aujourd'hui, un besoin en main d'œuvre peu formée qui sert à répondre au problème de pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs.*
- *Celle qui devrait être portée par les pouvoirs publics (qui l'a été dans son temps) actée en 1926 par une circulaire « En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme ». L'institution se dote ici d'un objectif essentiel « former l'Homme, le travailleur et le citoyen par une formation méthodique et complète » : une mission qui dépasse la simple exigence des employeurs et qui porte le projet émancipateur sur lequel s'appuient toujours les combats menés par la FSU, pour nos élèves et pour la société.*

*Ces deux visions ont fait l'objet de luttes importantes durant tout le XXème siècle et occupent encore les débats actuels. Elles se sont matérialisées aussi par des décisions en termes de gouvernance et de pilotage de la formation professionnelle des jeunes. Alors que le ministère du commerce et de l'industrie avait la main complète sur cette formation, **une double tutelle a été mise en place en 1880. Mais depuis 1920 il y a donc 100 ans, c'est le ministère de l'éducation nationale (et son ancêtre l'instruction publique) qui pilote.***

Le choix actuel de remettre en place cette double tutelle est donc bien le signe d'un retour en arrière inédit et surtout d'une vision étriquée de ce que doit être la formation professionnelle des jeunes où leur avenir scolaire comme professionnel est sacrifié au profit des besoins économiques immédiats.

ACTE 1 - DOUBLE TUTELLE POUR LES LP: MINISTÈRE DU TRAVAIL ET ÉDUCATION NATIONALE

DIAPOS4, 5 et 6

Bref rappel historique

- **Avant 1880** : Ce sont les entreprises qui seules formaient les jeunes à un métier sur le modèle de l'apprentissage de l'époque donc sur le « tas ».

La critique sur l'insuffisance de « formation professionnelle » dans ce système organisé par le patronat est une thématique récurrente qui a traversé le XXème siècle et qui reste d'actualité. Les mutations technologiques, économiques parfois démographiques, le besoin en nouvelles qualifications et, plus tard, la vision humaniste de former l'Homme, le travailleur et le citoyen ont

impliqué la nécessaire intervention de l'État dans la formation professionnelle des jeunes.

- **En 1880 : certaines écoles de formation professionnelle sont soumises à une double tutelle ; ministère de l'Instruction publique ET ministère du Commerce.**

Les évolutions techniques dans l'industrie (construction mécanique et électrique) impliquent une nouvelle organisation du travail notamment en divisant les tâches d'exécution et de conception sur le lieu de travail. Émerge alors la figure du technicien : sa formation nécessite certes un apprentissage des gestes techniques mais aussi des bases théoriques solides que seule l'école peut fournir. La scolarisation de cette main d'œuvre qualifiée a donc été actée.

Les ouvriers alors très majoritaires restent quant à eux non qualifiés et continuent d'apprendre leur métier sur le tas.

- **1892** : sous la pression du patronat, une Direction de l'Enseignement Technique (DET) a été créée au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie qui reprend la main sur la formation professionnelle des techniciens et sur l'ensemble de leurs écoles.
- **1920** : Le CAP, premier diplôme ouvrier, a été créé en 1911 et conforté en 1919. Mais des critiques relatives au manque d'uniformité des formations émergent rendant toute valeur prédictive au diplôme aléatoire. **La loi Astier** (votée en 1919) oblige d'adosser à la formation technique une formation sur les enseignements généraux. La DET est alors transférée au ministère de l'Instruction publique avec toutes les écoles qu'elle contrôlait. Instauration d'une Taxe d'apprentissage en 1925 afin que les entreprises participent financièrement à la formation professionnelle. Décision acceptée par l'industrie mais contestée par l'artisanat.
- **1939 : Naissance des ancêtres des lycées professionnels**

En 1935, le chômage, qui frappe 12 % de la population active, et la pénurie endémique de main d'œuvre qualifiée obligent la DET à mener une politique de formation massive des jeunes. Elle s'assigne deux objectifs : répondre à ce besoin en main d'œuvre mais aussi se préoccuper de leur insertion professionnelle – donc de la valeur du diplôme sur le marché du travail. **C'est une mise en relation du système scolaire et du système d'emploi qui s'inscrit dans le cadre des conventions collectives.** Ce basculement concernant le rôle du diplôme dans le processus de classement des ouvriers s'est généralisé au moment du Front populaire.

1939 : Des centres de formation professionnelle sont créés pour pallier la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans les usines d'armement sous contrôle de la DET. Dès 1940, ils sont transformés par le gouvernement de Vichy en centres de formation pour adolescents inoccupés chômeurs et sont placés sous tutelle de l'enseignement technique. 850 centres sont ainsi créés entre 1941 et 1943.

- **1949** : la période d'expansion économique et l'effort de reconstruction du pays va être bénéfique pour la scolarisation de tous les jeunes. Les centres de formation sont transformés en centre d'apprentissage, ils obtiennent **le statut de centre de formation professionnelle scolaire** et sont alors gérés par le ministère de l'Éducation nationale. Ils sont conçus comme des « foyers d'humanité technique » et sont dotés d'Écoles de professorat (ENNA) qui forment les enseignant·es. Un corps d'inspection composé de fonctionnaires de l'Éducation nationale remplace alors les inspecteurs généraux et départementaux recrutés parmi les employeurs.
- **1960** : suppression de la DET. La formation technique et la formation professionnelle sont intégrées à l'enseignement secondaire au sein du ministère de l'Éducation nationale. Création des CET qui deviendront en 1976 des LEP puis des LP en 1986 (1 an après la création du bac pro).

DOUBLE TUTELLE: QUELS DANGERS ET QUELLE MISE EN ŒUVRE?

La formation professionnelle des jeunes est au cœur d'enjeux économiques, sociaux et même démocratiques qui dépassent le seul cadre de l'école. La scolarisation professionnelle des jeunes qui se destinent à un métier d'ouvrier ou d'employé participe de luttes séculaires où les rapports de force entre le patronat, l'État et les organisations syndicales ont été brutales mais plutôt progressivement en faveur d'une vision humaniste et émancipatrice jusque dans les années 2000.

Le patronat, le ministère du travail d'un côté, et de l'autre l'Éducation nationale portent « naturellement » des visions souvent opposées de la formation professionnelle et de ses finalités.

- Le patronat aspire à ce que la formation professionnelle des jeunes réponde à leurs exigences économiques immédiates et locales et qu'elles soient financées par les pouvoirs publics.
- L'éducation nationale ambitionnait une formation professionnelle globale, équilibrée et émancipatrice qui, certes soit en lien avec les besoins économiques du pays mais qui permette à tous les jeunes une élévation de leur niveau de qualification.

2022 : Le choix de placer les lycées professionnels sous la double tutelle EN/Travail relève d'un accord tacite entre le gouvernement et le patronat pour s'aligner sur les exigences de ce dernier.

ACTE 2 - RÉVOLUTIONNER LES LP SUR LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE

DIAPOS 7, 8, 9

	Lycée pro (LP)	Apprentissage
Statut des jeunes	Élève	Salarié-e
À qui s'adressent ces deux systèmes?	À tous les élèves sortant de 3 ^e Moyenne d'âge des élèves: 15 à 20 ans (environ) En réalité, sont orienté-es en LP les élèves aux résultats scolaires fragiles dont certain-es sont, en plus, affecté-es sur des filières non choisies faute de places suffisantes dans celle de leur choix.	À tous les jeunes de 16 à 29 ans qui trouvent un employeur pour signer un contrat d'apprentissage dans la filière de leur choix. En réalité, l'apprentissage se développe surtout dans le supérieur (+33 % en 2021) pour des jeunes déjà qualifié-es (BTS, ingénieur, master...). Il stagnait voire baissait pour les 1 ^{ers} niveaux de qualification (CAP/Bac) mais légère reprise en 2021.
Effectifs en 2021 ¹ (public + privé sous contrat)	625000 ² Bac pro: 510000 CAP: 100000	835 000 (tous niveaux/tout âge) Bac pro: 65000 CAP: 174000
Part des filles en 2021 ¹ (public + privé sous contrat)	Bac pro: 41,2 % CAP: 36,4 %	Bac pro: 33,5 % CAP: 27,1 %
Budget	4,6 milliards d'€	11,3 milliards d'€
Temps de formation en établissement / CFA:	Bac pro: 2520 h (soit 84 semaines) sur 3 ans CAP: 1705 h (soit 55 semaines) sur 2 ans	Bac pro: 1850 h (soit 53 semaines) sur 3 ans CAP: 800 h (soit 23 semaines) sur 2 ans
Temps en entreprise	Bac pro: 22 semaines sur 3 ans CAP: 12-14 semaines sur 2 ans	Bac pro: 88 semaines sur 3 ans CAP: 71 semaines sur 2 ans
Taux d'accès au diplôme en 2019 ³	Bac pro: 67,6 % CAP: 72,9 % (correspond au nombre de jeunes qui entrent en formation et qui obtiennent le diplôme)	Bac pro: 41,4 % CAP: 58,6 %
Taux de poursuite d'études	46 %	9,4 %
Taux de décrochage / taux de rupture de contrat	Environ 13 %	Autour de 40 % seuls 60 % des entrant-es en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement quand il évoque les taux d'emploi des jeunes
Taux d'emploi des jeunes 24 mois après leur sortie d'études	Bac pro: 53% CAP: 41%	Bac pro: 73% CAP: 66%

1- Source : MEN DEPP 2022

2- Public et privé sous contrat

3-Rapport annuel de performance annexé au PLFR 2022

DIAPOS 10 et 11

Le seul argument développé par le gouvernement pour justifier les aides massives en termes de dépense publique pour promouvoir l'apprentissage à tout crin concerne l'insertion professionnelle.

Mais il existe bien une face cachée et peu glorieuse de l'apprentissage :

- **l'apprentissage trie les jeunes** : CV et entretien d'embauche à l'entrée. Les jeunes aux résultats les moins fragiles et au comportement les plus adaptés sont donc recrutés. De plus, on retrouve les biais du monde du travail en termes de discrimination : l'apprentissage est très masculin et plutôt blanc.

- **Le taux de rupture de contrat** est énorme : seuls 60 % des entrants en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement en termes d'employabilité.

- **L'apprentissage choisit ses filières** : et n'ouvrent que des filières avec un taux d'insertion correcte à la base. Très peu de baccalauréat AGORA (gestion administration) par exemple.

La carte des formations en LP est pilotée par les rectorats et les régions qui doivent en amont de leur décision consulter les branches professionnelles. La réalité est que cette carte n'a quasiment pas évolué depuis 10 ans. Les rectorats n'ont pas de consignes ministérielles pour ouvrir des filières attractives ni les budgets en personnels (pour rappel 1400 postes de PLP ont été supprimés sur le quinquennat). Ainsi, au-delà du fait que le tertiaire se soit développé sur le marché de l'emploi, les filières sont beaucoup moins onéreuses en personnels (34 élèves par classe n'est pas rare) et en atelier (les postes informatiques déjà présents dans les lycées pour toutes les disciplines suffisent).

- Avec cette sévère sélection : **les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs** mais les dernières études de la DEPP révèlent que 2 ou 3 ans après l'obtention du diplôme ces chiffres tendent à se rapprocher.

- **le diplôme constitue toujours un rempart contre les risques du chômage** et plus on est diplômé plus on est dans l'emploi.

- **les aides publiques** : elles sont pléthores à être fléchées sur l'apprentissage et leur bilan est de plus en plus opaque. Une entreprise qui conclut un contrat avec un jeune mineur perçoit 5 000 euros et pour un majeur 8 000 euros. Le plan *1 jeune 1 solution* a déjà bénéficié de **11 milliards d'euros** versées aux entreprises sans condition d'embauche. **Les lycées professionnels publics sont dotés de 4,6 milliards d'euros** pour 630 000 jeunes.

- **Taux d'embauche après une formation par apprentissage** : En France les entreprises embauchent peu les jeunes qu'elles prennent en apprentissage mais depuis les plans de relance ce taux a perdu 5 points (de 21% il est passé à 16%) ce qui prouve que les aides publiques sont une aubaine financière et non un dispositif pour une insertion durable dans l'emploi.

— Mixage des publics et des parcours dans les LP

L'apprentissage laisse sur le carreau 40 % des jeunes qui s'engagent dans un cursus professionnel. Pour pallier le problème de « quelques » apprentis (car beaucoup en réalité - près des trois quarts - stoppent net leur formation initiale) le ministère veut les intégrer dans les classes d'élèves de LP sans dépense supplémentaire le temps de retrouver un contrat.

Pour se désengager de sa mission d'Éducation nationale et réaliser des économies : le ministère veut aussi transférer aux entreprises les élèves aux résultats les moins fragiles et au comportement les plus adaptés.

Les apprentis intégrés dans des classes séparées ou dans les classes d'élèves représentent une économie conséquente pour le ministère et lui permet de répondre aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre gratuite et « volontaire ».

L'intérêt ici n'est certainement pas la formation des jeunes :

1) car d'une part **l'entreprise n'est pas formatrice** : les jeunes sont directement placés sur un poste

de travail et aucun tuteur n'a de temps dédié pour le former (contrairement à l'atelier en LP)
2) plus les jeunes seront orientés en apprentissage moins le ministère aura besoin de PLP.

Le mixage des publics et des parcours présente aussi bien des difficultés dans l'organisation des établissements et des vies scolaires.

ACTE 3 – LES ÉLÉMENTS SOCLE DE LA RÉFORME

DIAPO 12

DIAPOS 13, 14, 15

– Augmentation de 50 % des PFMP (stages) et rémunération des élèves de terminale

Le gouvernement annonce vouloir doubler le nombre de PFMP en classe de terminale (on passerait de 22 à 33 semaines en bac pro et de 12-14 à 18-21 semaines en CAP) ce qui revient à diminuer d'autant le nombre de semaines en LP donc le nombre d'heures disciplinaires, diminuant ainsi le nombre de PLP

En 2009 : passage du bac pro 4 ans à 3 ans : perte d'une année d'enseignement dont les élèves de LP qui cumulent difficultés sociales et scolaires avaient besoin pour bénéficier d'une formation de qualité et sécuriser leurs parcours scolaires.

=> La non-poursuite en bac pro à la sortie de BEP était due à un manque de places en bac pro 2 ans.

En 2018 : Transformation Blanquer de la VP. Grosse perte d'heures (3 à 4 h/semaine) notamment en enseignement général. Aussi, avec l'instauration des familles de métiers en seconde (sorte de seconde pro généraliste), la préparation réelle à un métier est repoussée en classe de 1^{re}. On est passé d'un bac pro 3 ans à un bac pro 2 ans dans les matières professionnelles.

2022 : si le projet aboutit alors la préparation à un métier ne s'effectuera qu'en classe de 1^{re}. Les élèves n'auront quasiment plus d'heures d'atelier puisque l'entreprise les formera ! Difficile en 1 an seulement de cours de matières professionnelles d'acquérir des compétences et savoirs professionnels solides. Les conséquences seront aussi dramatiques pour les postes des PLP des disciplines professionnelles.

Avec ce projet c'est une transformation profonde des lycées professionnels qui est en jeu. Alors que la voie professionnelle publique et scolaire forme des jeunes à des métiers, elle pourrait muter en une sorte de voie pour former à l'employabilité.

Professeurs associés : E. Macron et les ministres ont annoncé plusieurs fois développer le recours à ces professionnels encore en entreprise ou au chômage. Annualisés et avec moins de droits, ils pourraient remplacer les contractuels, surtout avec la baisse des enseignements professionnels (cf + de PFMP).

Conséquence sur le métier de PLP : à lier au pacte enseignant voulue par E. Macron.

Les PLP d'enseignement général et PEPS n'auront plus une classe sur l'année mais des classes ou groupes à prendre en charge selon les départs « décalés » en PFMP. L'argument de la diminution des effectifs en classe est utilisé pour faire avaler la couleuvre de l'annualisation. Il n'y aurait plus de suivi de PFMP.

Les PLP d'enseignement professionnel devront exercer d'autres missions et notamment plus fortement le suivi et l'accompagnement en stage. Surtout, E. Macron a déjà annoncé des reconversions nécessaires avec l'adaptation de la carte des formations aux besoins des entreprises locales et la fermeture des filières jugées non insérantes. Le passif du ministère sur l'accompagnement en reconversion (PLP GA) n'augure rien de bon.

DIAPOS 16 et 17

– Instrumentalisation des filières pour les calibrer sur besoins économiques locaux et

immédiats des entreprises

La pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité a augmenté fortement depuis le dernier quinquennat (300 000 en 2017, 1 million en 2022). Ces secteurs (hôtellerie restauration, bâtiment, métiers de bouche...) sont désertés par les actifs du fait des conditions salariale et de travail déplorables. Plutôt que d'obliger les branches à rectifier ces problèmes majeurs en revalorisant les métiers et améliorant les conditions de travail, le ministère préfère instrumentaliser la formation professionnelle des jeunes sortant de 3^e vers ces secteurs.

Pour la FSU : il y a urgence à repenser les cartes de formation au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt qu'aux besoins immédiats et locaux des entreprises. Répondre aux enjeux climatiques nécessite des formations nouvelles notamment dans les transports et le bâtiment mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire. La crise sanitaire a révélé des carences dangereuses pour la population en termes de production locale, une nécessaire planification concernant la réindustrialisation du pays devrait faire partie des priorités. Répondre aux enjeux du Grand Âge à l'heure des scandales des EPHAD devrait imposer des formations solides et qualifiantes dans les métiers du soin et du lien. Alors que les études révèlent que plus le niveau de diplôme est élevé plus les jeunes sont en emploi, le ministère serait bien inspiré de renforcer les parcours, les contenus de formation en LP pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre des études post bac.

DIAPO 19

– Autonomie des établissements

La réforme des lycées professionnels voulue par E. Macron et le gouvernement se veut aussi modélisant pour les futures réformes dans l'Éducation nationale.

Le choix des horaires disciplinaires par le chef d'établissement signerait la fin du diplôme national et sera un frein à la poursuite d'études. Le choix sera aussi dépendant des PLP disponibles. À la rentrée 2022, dans 75 % des LP, il manquait en moyenne 2 PLP.

– Présidence du CA par un chef d'entreprise

Le président et le gouvernement veulent que les lycées pros soient au service des entreprises locales et veut donc donner plus de place aux chefs d'entreprises en CA voir leur donner la possibilité de les présider. Au-delà du fond (l'éducation nationale n'a plus la main sur la gouvernance de ses établissements), dans la pratique, peu de LP ont déjà aujourd'hui un représentant des entreprises en CA. Et quand il ou elle existe, leur présence reste peu fréquente.

DIAPO 20

Demi-journée « Métiers » au collège

La « demi-journée Avenir » en 5^{ème} est sur la forme, un dispositif inopérant et, sur le fond, un dispositif dangereux pour les élèves et les personnels. Il aura pour conséquence de rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire. Cette conception de l'orientation dans une perspective strictement adéquationniste et réduite à sa dimension professionnelle n'est d'ailleurs en rien « révolutionnaire » ou innovante, elle est au contraire très rétrograde. Aborder les questions d'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient aussi à occulter les questions du développement à l'adolescence (on parle d'élèves de 5^{ème} !), des biais sociaux ou de genre. Ce dispositif participe aussi activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des PsyEN, déjà bien orchestrés par les régions.